Junior Entreprise INSAT

Contact: <u>Junior.entreprise.insat@gmail.com</u>



Contrat de prestation de service entre

Les soussignés :

La Junior Entreprise INSAT, club à vocation économique et pédagogique, à but non lucratif, implanté au sein de l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie INSAT.

Représent	ée par
Hele 1	Venu youra, Présidente de la JEI
11 12 1	
) 14a!	gnée "le Prestataire", d'une part,
Ci-apres desig	gnee le l'essess
	et
	et o boots
()	Oussema Bralli Gérant de la boyette
	. A: 162Min
	e du Client, sa forme juridique, adresse de son siège social)
(Raison social	e du chem,
	f mark
Représent	e par
	Oussema Brali
et prén	om du représentant du Client, CIN, nature de sa fonction)
ع م المادة	gné "le Client", d'autre part.
Ci-apres desig	

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent contrat est un contrat de prestation de service ayant pour objet la mission définie dans le cahier des charges annexé au présent contrat et en faisant partie intégrante.

Article 2 - Durée

Ce contrat est passé pour une durée de <u>donnée</u> mois, acceptée des deux parties et consacrée à la réalisation du projet, objet du présent contrat.

Article 3 - Exécution de la prestation

Le Prestataire s'engage à bien développer les fonctionnalités et à respecter les contraintes précisées dans le cahier de charge dans les délais fixés.

Article 4 - Obligation de collaborer

Le Client tiendra à la disposition du Prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

Le Client s'engage à répondre à une étude de satisfaction, proposée par le Prestataire après la livraison du produit.

Article 5 - Garantie

Ce projet est couvert par une garantie de durée fixée à 6 mois à compter de la date de signature du contrat. La garantie ne couvre que les pannes résultantes d'un dysfonctionnement électrique ou électronique d'un ou plusieurs composants, ayant seulement pour origine une cause interne au produit.

Article 7 - Assurance qualité

Le Prestataire s'engage pour assurer un bon niveau de qualité des livrables.

Article 8 - Obligation et modalités de payement

Le Client s'engage à payer le prix du projet fixé à <u>200 TND</u> et approuvé par les deux parties, selon les modalités suivantes : 50% à la signature du contrat, 50% à la livraison du produit.

Article 9 - Obligation de confidentialité

Le Prestataire considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information ou document dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

> Article 10 - Résiliation

Tout manque de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle s'en charge ci-dessus, entraînera la résiliation de plein droit au présent contrat.

> Article 11 - Modification du contrat

Ce contrat ainsi que toute modification qui pourrait lui être apportée par la suite nécessite la forme écrite.

> Article 12 - Entrée en Vigueur

Ce contrat, établi en deux exemplaires, entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Le Prestataire

Le Client

OUSSAMA BRARI

GSM: 13.180.393

Scanned by CamScanner

3